

**« Assistant(e) Responsable Pépinière de la FEE » contrat d'engagement en Service Civique**

**Assistant(e) Responsable Pépinière** Une mission de service civique doit être d'intérêt général, ne pas se substituer à un emploi potentiellement salarié et sert à développer des projets en cours. Le service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

**Objectif de la mission**

La SAUGE (La Société d'Agriculture Urbaine Généreuse Engagée) cherche un service civique afin de l'aider dans la mise en place et dans le bon fonctionnement de sa pépinière productive.

**En quoi la mission contribue-t-elle à l'intérêt général ? (en quelques mots)**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

Développer une relation de confiance pour le bon fonctionnement de la pépinière

L'intérêt pour le/la volontaire :

Découvrir un projet d'agriculture urbaine inédit à travers le développement d'une serre productive, et développer des compétences en gestion de projet et en techniques horticoles

L'intérêt pour la société/ les publics :

Bénéficier d'un projet qui permettra d'accéder à une alimentation bio et locale. Ce sera également la possibilité de développer une activité agricole en ville pour le grand public

**Comment le/la volontaire pourra-t-il/elle percevoir, de manière concrète, l'utilité sociale de sa mission ?**

Cette personne sera immergée au quotidien dans le fonctionnement de la pépinière. Elle prendra part à l'entretien de la serre, à la préparation des commandes et au développement commercial des produits proposés.

**Activités détaillées du/de la volontaire (*une dizaine de lignes*)**

*Sous couvert de son tuteur/sa tutrice, le/la volontaire aura pour mission de :*

- participation à l'entretien courant de la pépinière
- participation à l'amélioration continue (organisation / infrastructure de la pépinière) - participation à l'organisation des événements grand public le weekend
- participation au montage de la pépinière
- participation à la vente des produits à des professionnels et des particuliers

**Interlocuteur-trice-s du/de la volontaire durant sa mission**

*Qui sont les personnes ou institutions avec lesquelles le/la volontaire sera conduit à nouer des contacts ? (bénévoles, enseignant-e-s, autres jeunes, associations, animateur-trice-s, directeur-trice s d'écoles, ancien-ne-s, etc.)*

- Grand publics
- Enfants (centre de loisir, et du quartier)
- Bénévoles de l'association
- Encadrants et autres membres de l'équipe estivale
- Acteurs de l'agriculture urbaine et partenaires

**Articulation avec les acteurs en place (salariés/ bénévoles de la structure)**

*Qui fait quoi actuellement dans l'association ? quelle sera la place du/de la volontaire dans l'équipe en place ?*

Actuellement l'association est gérée par Swen (communication, développement, administratif, conception de la FEE, événementiel et programmation). Il y a également 4 permanents qui sont Floriane (communication, programmation, gestion des événements), Aurore (gestion de La Prairie du Canal, des jardins partagés et des potagers en entreprise), Jade (gestion de la pépinière, production végétal à La Prairie du Canal), Eline (48h de l'agriculture urbaine), Christophe (animation scolaire)

Ils sont régulièrement accompagnés par les membres du bureau et les membres les plus investis de l'association qui mettent à disposition leurs compétences (environ 15 personnes). On retrouve aussi 1 service civique qui s'occupe de la gestion technique des différents modules que comporte La Prairie du Canal.

### **Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement du/de la volontaire**

*A quel rythme, durant quelle période, de quelle manière le/la volontaire est-il/ elle accompagné/e et éventuellement formé/e pour gagner en autonomie et pouvoir aborder tous les aspects de sa mission ?*

En principe le / la volontaire est toujours avec un encadrant. En fonction de l'évolution de son autonomie, il lui sera confié des tâches de plus en plus globales avec les responsabilités qui vont avec.

**Formations proposées au/à la volontaire (à la charge de la structure d'accueil)**

*Les formations peuvent permettre au/à la volontaire d'acquérir des compétences nécessaires à la mission*

*Aucune*

**Lieu où se déroule la mission et Coordonnées du tuteur/de la tutrice au sein de la structure**

La Prairie du Canal, 55 rue de Paris, Bobigny,  
06 81 81 30 99

**Déplacements envisagés**

*Indiquez les déplacements spécifiques utiles à la mission du/de la volontaire. Ces déplacements sont à la charge de l'association.*

Aucun

**Conditions et moyens de volontariat**

*Précisez les outils qui seront à disposition du/de la volontaire (un bureau, un poste informatique, un téléphone...)*

*C'est un volontariat de terrain. Une tenue de travail sera mise à sa disposition.*

**Vos locaux sont-ils accessibles à une personne en situation de handicap ?**

*Préciser s'il y a un aménagement à prévoir*

*Oui.*

**Vos missions sont-elles accessibles à une personne en situation de handicap ?**

*Préciser s'il y a un aménagement à prévoir et/ou un accompagnement spécifique de la part des personnes référentes à la Ligue de l'enseignement*

*Oui.*

## **CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISSION**

Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du/de la volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, fermeture...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...)

<b>« Assistant pépinière participative »</b>
<b>Durée de la mission</b> ( <i>en mois</i> )
6 mois
<b>Durée hebdomadaire de la mission</b> ( <i>de 24 à 28h</i> )
28h / semaine
<b>Date de début de la mission</b> ( <i>le 1er ou le 15 de chaque mois</i> )

Du 1er Juin 2021 au 1er Décembre 2021

**Mercredi/Jedi/Vendredi**

140 jours

**Activités de la structure et échéances du projet sur lequel le/la volontaire effectuera sa mission**

Activités et temps forts de la structure pendant la période de volontariat (assemblée générale, festival, fermeture de l'association...)

*1er juin – 31 novembre : ventes des produits de la pépinière et préparation et lancement de la saison 2022*

**Site internet de l'association**

*[www.lasauge.fr](http://www.lasauge.fr)*